

**CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
ACTION CŒUR DE VILLE
ARLES**

AVENANT N° 1

La Convention cadre pluriannuelle Action Coeur de Ville d'Arles a été signée le 6 juillet 2018,

ENTRE LES COLLECTIVITES BENEFICIAIRES :

- La commune de Arles représentée par son maire Hervé SCHIAVETTI,
- La communauté d'agglomération de Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) représentée par son président Claude VULPIAN,

ET LES PARTENAIRES FINANCEURS :

- L'Etat représenté par Pierre DARTOUT, Préfet du département des Bouches du Rhône,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations,
- Le groupe Action Logement,
- L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

Il est proposé aux partenaires locaux qui concourent aux actions ou qui ont manifesté leur intérêt pour le dispositif Cœur de Ville de devenir cosignataires de l'avenant n° 1:

- Le Conseil Régional SUD Provence Alpes côte d'Azur
- Le Conseil Département des Bouches du Rhône,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles,
- La Chambre de Métier et de l'Artisanat de la Région SUD PACA,
- L'Agence Départemental d'Information ADIL,
- ENEDIS.

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes-centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune d'Arles est lauréate du programme Action Cœur de Ville.



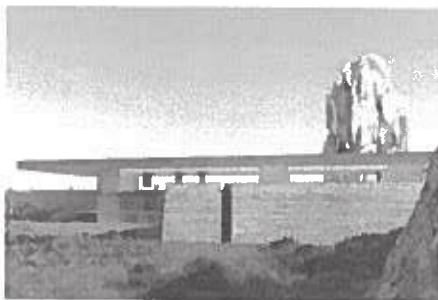
Un territoire hors normes

La Commune d'Arles est, de très loin, la plus étendue de toutes les communes de France métropolitaine, avec sa superficie de 759 km² (l'équivalent de Marseille x 3, Paris x 7, Lyon x 15 et Lille x 21, ...).

Son territoire comprend trois espaces naturels remarquables : aux portes de la ville s'ouvre le Delta du Rhône, qui constitue la Camargue (dont elle possède la plus grande partie) : un des plus beaux sites naturels d'Europe, territoire où la faune et la flore sont d'une richesse exceptionnelle, au Nord les Alpilles, constituées de terres agricoles et de forêts méditerranéennes, où vivent plus d'une centaine d'espèces rares ou protégées, et à l'Est la Crau, dernier écosystème de type steppique d'Europe Occidentale.

La langue, les costumes et les fêtes traditionnelles font d'Arles la capitale de la culture provençale. De nombreux événements marquent chaque saison, comme les rendez-vous des Rencontres Internationales de la Photographie, de la taoumachie avec les Férias, de la musique (Festival des Suds), de la littérature, du théâtre ...

Le nom d'Arles est aussi indissociable de celui de Van Gogh. Le séjour arlésien du peintre reste sa période la plus productive en toiles et en dessins : plus de 300 œuvres en l'espace de 15 mois. Et depuis 2012, la Fondation Van Gogh présente chaque année des toiles du peintre en Centre-Ville dans les locaux de l'ancienne Banque de France, rénovés pour servir d'écritin aux expositions internationales.



A l'aube du XXIème siècle, la dimension culturelle de la Ville s'élargit encore avec l'installation de la Fondation d'Art Moderne LUMA, abritée dans la tour imaginée par Franck GHERY, l'un des plus grands architectes contemporains et la réalisation de la nouvelle Ecole Nationale Supérieure de la Photographie que l'on doit à l'architecte Marc Barani.

Arles s'affiche comme ville du sud, où il fait bon vivre et où se mêlent produits de terroir et paysages multiples à découvrir toute l'année : les arlésiens aiment leur ville et ont du mal à en partir puisqu'en 10 ans, seule 20% de la population a quitté la commune contre une moyenne de 34% au niveau national.

Le tourisme, la culture et les services, les clés de l'économie locale ...

L'économie arlésienne, favorisée dès l'Antiquité par la proximité du Rhône puis par la ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille (PLM) créée au milieu du XIX^e siècle, n'a pas bénéficié dans les années 1960 des grandes politiques d'aménagement comme Fos à l'Est et le littoral languedocien à l'Ouest. De plus, elle reste à l'écart du nouveau tracé TGV Paris-Marseille qui passe par Aix. Toutefois, située au carrefour des axes rhodanien et méditerranéen, la ville offre un potentiel très diversifié à conforter, un poumon vert entre l'un des pôles les plus industrialisés du Sud de l'Europe et les complexes balnéaires qui se succèdent à l'Ouest jusqu'à la frontière espagnole.

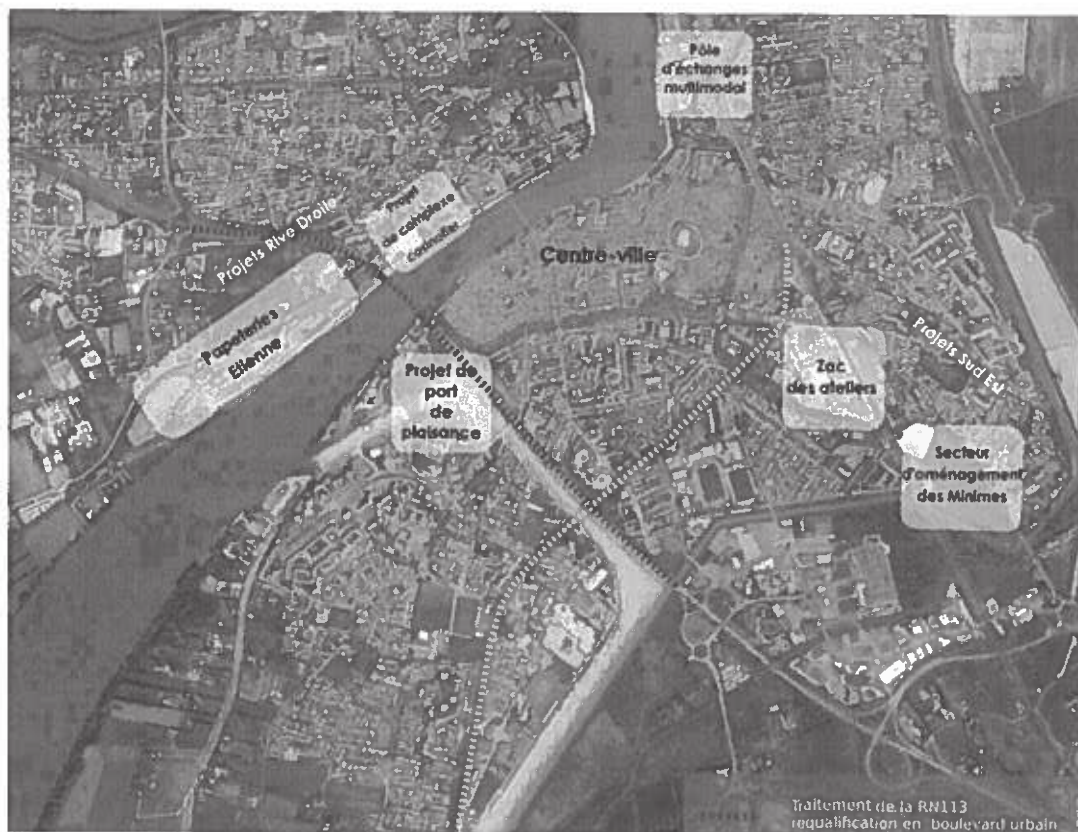
Bien qu'entre 1980 et 1985, les disparitions successives et rapprochées des Constructions Métalliques de Provence (activités de chaudronnerie et de métallurgie), des Ateliers SNCF et de la Papeterie, ont occasionné la perte sèche de 3 000 emplois, Arles est le cinquième pôle d'emploi du département avec 19 000 emplois. Les emplois arlésiens sont en grande majorité des emplois de services qui représentent en effet plus de 79 % du total, avec plus de 2 600 emplois dans l'administration (services de l'Etat et des collectivités locales), et 4 300 dans l'éducation et la santé (hôpital, cliniques). Presque 4 900 emplois sont liés aux services marchands : assurances, banques, activités immobilières... L'agriculture intensive et l'industrie n'offrent de leur côté qu'un peu plus de 3 900 emplois salariés. Depuis 10 ans, l'emploi salarié privé progresse plus rapidement. On compte environ 2 100 entreprises, mais sur ce nombre, moins de deux douzaines dépassent les 50 salariés.

La Ville a fait le choix ces 20 dernières années de développer son potentiel culturel et patrimonial et les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Le milieu de l'édition avec Harmonia Mundi et Actes Suds, la recherche sur le patrimoine avec le LERM (laboratoire d'expertise des matériaux reconnu internationalement et installé dans une ancienne friche industrielle du Centre-Ville), et l'offre hôtelière dynamique et de qualité sont aujourd'hui la preuve de la reconversion économique réussie de la commune.

Les formations universitaires de pointe liées aux nouveaux métiers de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Nouvelles Technologies délivrées sur Arles préparent les activités de demain. On compte ainsi 1 350 étudiants dans la Ville (MOPA, DUT et Licences dans le domaine du numérique, Ecole Nationale de la Photographie, Licences de Conservation du Patrimoine Bâti, de Gestion des Institutions Culturelles, Masters des Métiers du Patrimoine et 3^{ème} cycle sur la Préservation des Zones Humides, BTS Métiers du Tourisme, etc...).

Des projets d'aménagement stratégiques portés par la commune et l'agglomération qui accompagnent le dispositif Action Cœur de Ville

A Arles, ville centre de l'agglomération, un grand nombre de projets d'aménagement ont été lancés depuis quelques années pour renforcer l'attractivité du territoire. D'autres sont en cours de définition et témoignent du développement urbain à venir.



Au Sud-Est du territoire arlésien, la ZAC des Ateliers lancée en 2007, dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par la ville d'Arles est un projet d'aménagement ambitieux à vocation d'activités culturelles sur l'emplacement des anciens ateliers SNCF :

- Espace dédié à la culture, avec la construction d'une fondation privée (LUMA) pour accueillir des ateliers d'artistes autres salles de conférences,
- Réhabilitation des bâtiments non démolis en lieux d'exposition,
- Construction de la nouvelle Ecole Nationale Supérieure de la Photographie,
- Aménagement d'un parc paysager de 41 800 m² en espaces publics en lien avec les parcs d'espaces privés.

Le secteur des Minimes, en cours de définition, constitue une réserve foncière remarquable aux portes du Centre-Ville d'Arles auquel il est relié par les Alyscamps, et en bordure du parc commercial de Fourchon. Le programme d'aménagement de ce vaste tènement retenu par le Conseil Municipal du 27 juin 2018 englobera des outils de formation (écoles de la CCI dont la prestigieuse MOPA), des activités économiques (siège de la CCI) et des activités récréatives (multiplexe cinéma – dossier déposé à la CDAC) et du logement.

Sur le secteur Rive Droite, deux projets permettront de redynamiser et reconnecter cette partie du territoire (Trinquetaille) au reste de la Ville.

Le principe de création d'un complexe casinotier a été validé en Conseil Municipal le 27 juin 2018. Classée station de tourisme en 2012, la ville d'Arles peut en effet prétendre à accueillir un casino sur le territoire communal. Ce dernier, doté d'une salle de spectacles et d'un hôtel, prendra place sur l'espace de l'ancienne Gare Maritime.

Sur les Papèteries Etienne, propriété depuis la fin d'année 2018 de la Communauté d'Agglomération, (arrêt des activités de production en 2007 et fermeture de l'entreprise en 2014), la réhabilitation et la restructuration des bâtiments existants sont le premier acte d'une reconquête urbaine dédiée à l'activité et l'emploi. La première partie du projet, qui entrera dans sa phase opérationnelle en fin d'année 2019, vise à la réhabilitation des bâtiments actuels pour accueillir des acteurs de l'industrie culturelle et du patrimoine tels que les Rencontres d'Arles, la compagnie des arts de la rue Illotopie ou encore Archéomed (réseau des entreprises du patrimoine). ACCM lancera la deuxième phase du projet, dédiée à l'accueil d'activités économiques plus classiques, courant 2020. La réflexion est encore en cours sur la dernière partie du foncier, qui pourrait accueillir des acteurs commerciaux et un parking relais. Enfin, un secteur de 10 hectares sur lequel pèse des contraintes environnementales fera plutôt l'objet d'un aménagement respectueux de la nature.

Au Nord, le pôle d'échange multimodal d'Arles regroupe les gares ferroviaire et routière ainsi que la halte fluviale, aux portes de la ville historique. Ce secteur représente des potentialités remarquables autour des terrains SNCF (qui font l'objet d'un protocole foncier avec la ville d'Arles). L'amélioration de la fonctionnalité, la lisibilité des espaces, l'identification de perspectives d'aménagement en lien avec l'ouverture du lieu sur l'extérieur, font partie des grands marqueurs de la transformation urbaine de ce secteur à enjeux pour la ville mais aussi pour l'ensemble du pays d'Arles.

Le déclassement des anciennes voies SNCF qui traversent la zone urbaine permettra de valoriser ces délaissés ferroviaires en voies de déplacements doux.

Constitués par les vestiges des lignes Arles – Port Saint Louis du Rhône et Arles – Saint Gilles, respectivement situés au Sud de l'agglomération et dans le quartier de Trinquetaille, ces délaissés ferroviaires, qui ont représenté des coupures urbaines jusqu'à ce jour, offrent aujourd'hui la possibilité d'irriguer les quartiers de Trinquetaille et de relier le Centre-Ville avec les quartiers Sud de la Ville par des voies de déplacements doux en site propre.

En particulier, et en lien avec la ZAC des Ateliers, les délaissés de la voie de chemin de fer en direction de Port Saint Louis du Rhône présentent l'opportunité de désenclaver la partie Nord du site avec des axes nouveaux (tunnel sous l'Avenue Victor Hugo, Rue Camille Pelletan) et de proposer un itinéraire piétons et vélos de 2,5 km, du Parc des Ateleirs jusqu'au Pont Van Gogh. Il s'agit là d'un foncier structurant pour l'accessibilité touristique du site et sa connexion au Centre-Ville par des liaisons douces inter-quartiers (Barriol – Aluscamps – Centre Historique).

Enfin, la RN 113, si le contournement autoroutier d'Arles passe au stade de l'opérationnalité, doit évoluer en un boulevard urbain qui rassemble les quartiers plutôt qu'il ne lacère la ville : un travail sur l'aménagement de cette voie avait été réalisé il y a plusieurs années ; il s'agit de le réactualiser en vue de sa présentation dans le cadre de l'enquête publique sur le contournement autoroutier.

De façon concomitante, le projet de Port de Plaisance Fluviale envisagé sur le tronçon urbain du canal d'Arles à Bouc, reste à l'étude dans la perspective d'un contexte plus favorable.

Arles Cœur de Ville, les enjeux

Entre le projet du Parc des Ateliers, avec la Fondation LUMA, l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie et le futur Pôle d'Echange Multimodal à l'Est et le projet de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier de Barriol et la reconquête de la Rive Droite du Rhône à l'Ouest, Arles, déjà labellisée « Pôle d'excellence des cœurs de ville » en 2008, poursuit ainsi depuis 10 ans une stratégie de développement de son Centre Ancien.

Celui-ci accueille un peu plus de 7 000 habitants, soit 14% de la population communale et, avec ses 56 hectares (contre 25 hectares en moyenne), son Cœur de Ville est l'un des plus étendus du panel des 100 villes moyennes étudiées en décembre 2017 par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

Le projet de régénération urbaine proposé répond à plusieurs problématiques :

- développer tout en protégeant,
- éviter la muséification progressive et la « gentrification » du Centre Ancien,
- conserver la mixité des fonctions.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées, en particulier le Plan Patrimoine Mondial de l'UNESCO, l'OPAH, ainsi qu'au niveau réglementaire le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Centre Ancien, le règlement local de publicité et aussi le dispositif FISAC,

Le Centre Ancien d'Arles recèle un patrimoine urbain exceptionnel, reconnu aujourd'hui par son label « Patrimoine Mondial de l'UNESCO ». C'est l'atout essentiel de la Commune : sa mise en valeur, outre l'amélioration de la qualité urbaine et du cadre de vie pour les habitants, est la condition majeure de l'attractivité touristique et économique de la Ville.

Pour conforter efficacement et durablement son développement, le Cœur de Ville d'Arles appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

1 - Objet de la convention

La convention-cadre et le présent avenant ont pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune d'Arles. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

► **L'Etat** s'engage (1) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (2) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (3) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

► **Les collectivités** s'engagent (1) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (2) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

► **La Caisse des Dépôts** propose de contribuer à la mise en œuvre effective du programme en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation de la ville d'Arles et de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques, commerciaux et touristiques,
- Contribuer à l'expertise portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics),
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

► **Action Logement**, dont l'objectif premier est de faciliter l'accès au logement des salariés, qui voit dans son intervention, dans le cadre de ce dispositif, la possibilité de diversifier son offre locative et ainsi les accompagner dans leur parcours résidentiel et professionnel.

L'intervention d'Action Logement s'inscrit dans le cadre de la thématique Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat en centre-ville aux côtés de la commune, de l'intercommunalité et des partenaires publics et privés. Action Logement sera très attentive au projet global d'aménagement et de restructuration du cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie des ménages et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. Les critères d'étude (d'analyse) des projets seront notamment : la situation foncière, la dynamique du territoire (lien emploi-logement, mobilité, services, espaces publics) et la qualité du projet en soi (ex. : la performance énergétique).

► **Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et le Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur** s'engagent à (1) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (2) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées. L'implication du Département et de la Région dans le dispositif Action Cœur de Ville s'inscrit dans une logique de renforcement du dynamisme économique, culturel et touristique de la Ville d'Arles qui profitera à tout le territoire.

► **Les autres partenaires locaux** s'engagent à (1) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (2) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

3 - Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et Intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après.

La direction de projet est pilotée par la Ville d'Arles.

La directrice de projet désignée par la Ville d'Arles au sein de ses services est Mme Arielle SCICHILONE, placée sous l'autorité et la responsabilité du Directeur Général des Services de la Ville.

Elle s'appuie sur une Equipe de Projet composée :

- Pour la Ville d'Arles : du Directeur Général des Services, du Directeur Général des Services Techniques, des Directeurs de la Voirie et des Bâtiments Communaux, de la Directrice de l'Aménagement du Territoire, du Directeur de l'Urbanisme Opérationnel, du Directeur du Patrimoine,
- Pour l'ACCM : sous l'autorité de la Directrice Générale, de la Directrice de la Cohésion et du Renouvellement Urbain, du Directeur du Développement du Territoire et du Directeur Général de l'Aménagement et des Services Techniques.
- Les services de l'Etat (représentants de la DRAC, de la DDTM, de l'ANAH et du Préfet délégué à l'Egalité des Chances) seront également partie prenante de l'équipe de projet.

L'équipe de projet se réunira au complet au minimum une fois par trimestre pour échanger et faire le point sur l'avancement des différents dossiers. Des réunions thématiques auront lieu en tant que de besoin avec la possibilité d'inviter des acteurs locaux dont la présence s'avérerait nécessaire à la réflexion et à la mise en œuvre du projet.

Le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire valideront les phases clés du dispositif Action Cœur de Ville, qui auront été préalablement présentées aux élus composant le Comité Territorial de Projet :

- Pour la Ville d'Arles : le Maire, le 1^{er} Adjoint, l'Adjoint en charge des Finances et Vice-Président d'ACCM délégué au Développement Durable, l'Adjoint en charge du Tourisme, le Conseiller Municipal délégué en charge de l'Aménagement et Vice-Président de l'ACCM délégué à l'Economie, l'Adjoint en charge du Logement, l'Adjoint en charge de la Transition Ecologique et Energétique, des Parcs et Jardins et de l'Agenda 21,
- Pour l'ACCM : le Président, la Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, le Vice-Président en charge du Tourisme, le Vice-Président en charge des Travaux et Réseaux,

La communication sera assurée par la ville d'Arles et l'ACCM au moyen de leurs publications régulières, ainsi que lors de conférences de presse et de réunions publiques.

Les porteurs de projets (Ville d'Arles et ACCM) ont la responsabilité conjointe de mettre en œuvre la convention pluriannuelle et de conduire les actions validées par le Comité de Projet.

4 – Comité de Projet

Le comité de projet est présidé par M. le Maire d'Arles en lien étroit avec M. le Président de la Communauté d'Agglomération.

L'Etat est représenté par M. le Sous-Préfet d'Arles, en présence du chef du service territorial d'Arles de la DDTM, de l'Architecte des Bâtiments de France et du délégué du Préfet à l'égalité des chances.

Les partenaires financeurs et les partenaires locaux y sont représentés :

- La Caisse des Dépôts et Consignations,
- Action Logement,
- L'ANAH,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- ENEDIS
- L'Agence Départemental d'Information ADIL.

Le comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima deux fois par an, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

5 – Durée, évolution et fonctionnement général de la Convention

Le présent avenant n°1 est signé pour une durée de six (6) ans à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

La phase d'initialisation de 18 mois visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville a été engagée mi 2018 et s'achèvera fin 2019.

Le diagnostic et les axes détaillés du projet sont présentés dans le présent avenant, ce qui permettra d'engager la seconde phase dite de déploiement courant 2020, dès lors que l'ensemble des études complémentaires nécessaires aura été mené à bien. Un nouvel avenant, à venir fin 2019, comprendra la description du plan d'actions, avec des fiches-projet détaillées.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans. Les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le Maître d'Ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du Comité de Projet, et si nécessaire du Comité Régional d'Engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de Projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

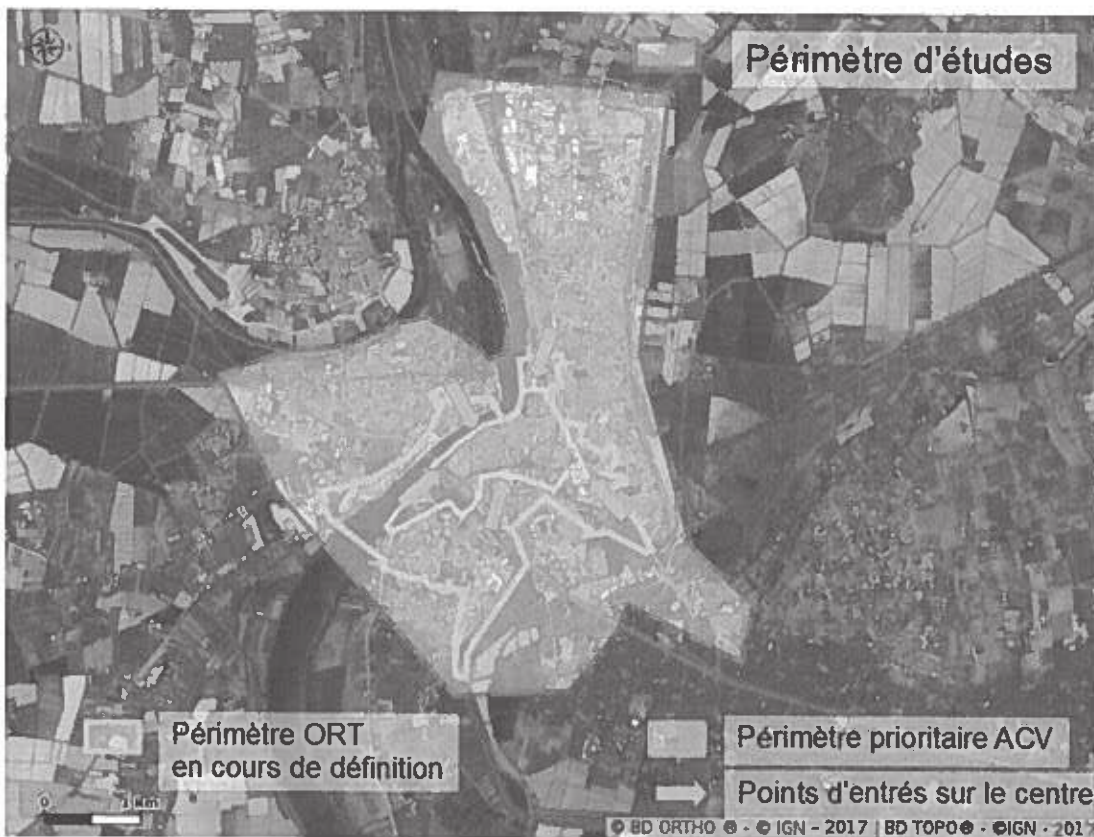
6 – Phase d'initialisation

6.1 Réalisation du diagnostic

Activités

La Ville d'Arles et ACCM disposent de nombreuses études récentes qui sont aujourd'hui réunies dans la synthèse présentée ci-dessous. Ce diagnostic permet d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme. Il a été présenté dans le 31 janvier 2019 au Comité Territorial de Projet.

Le périmètre d'étude permet notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc. ...) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.



Le diagnostic couvre les six (6) axes sectoriels mentionnés ci-après, de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Axe 6 (également transversal aux 5 axes précédents) - Piloter la transition énergétique

Axes	Forces	Faiblesses	Documents de référence
<p>Axe 1</p> <p>De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p>	<p>Réalisation de 8 OPAH successives sur le centre ancien (1984 à 2008 MO VILLE et 2009 à 2018 MO ACCM), avec des résultats relativement significatifs : 1 239 logements réhabilités dont 603 initialement vacants et 54 conventionnés</p> <p>Des partenariats éprouvés</p> <p>Un dispositif d'aide à la rénovation des façades et des devantures commerciales efficace qui peut encore être conforté</p> <p>Pas de copropriétés en situation critique</p>	<p>Limites des dispositifs incitatifs, avec des phénomènes d'insalubrité manifestes et persistants dans le bas du quartier de la Roquette et dans le quartier de Portagnel, ainsi que de la vacance</p> <p>Faiblesse de l'articulation entre le travail du SCHS et de l'OPAH</p> <p>Des logements vacants intégrés à des baux commerciaux, complexes à mobiliser.</p>	<p>Evaluation de l'OPAH de l'agglo ACCM 2013/2018 (Rapport évaluation de l'OPAH et recommandations) TERITEO - 16 juillet 2018</p> <p>Diagnostic préalable et étude pré-opérationnelle OPAH ACCM 2019/2024 (COPIL 2 : scénario et programmation) LA STRADA - Emmanuel GARCIA - 20 septembre 201</p>
<p>Axe 2</p> <p>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p>	<p>La culture et l'image, la notoriété internationale</p> <p>La diversité des sites de visite et la qualité du patrimoine</p> <p>L'identité ariésienne (Féria, Camargue, ...)</p> <p>La diversité commerciale</p> <p>L'offre de restauration et la capacité hôtelière de qualité et suffisante</p> <p>L'ambiance urbaine</p> <p>Les marchés hebdomadaires</p> <p>En 2018, plus de 1 000 000 visiteurs de 96 nationalités ont été accueillis dans la Ville</p>	<p>Population résidente en Centre-Ville en baisse et faiblesse du pouvoir d'achat de la clientèle locale</p> <p>Taille de ville modeste par rapport à son attractivité</p> <p>Un linéaire très étendu de rues avec des locaux commerciaux et des surfaces marchandes de petite taille</p> <p>Traitement urbain des principaux axes d'accès peu qualitatif et donnant une mauvaise image</p> <p>Accueil de la clientèle à améliorer (horaires, services, ...)</p> <p>Saisonnalité marquée (4 mois creux en hiver en terme d'activité touristique)</p>	<p>Diagnostic commercial dans le cadre de l'élaboration du SCOT Pays d'Arles – AID – 2012.</p> <p>Redonner de l'attractivité aux centres villes d'ACCM - Diagnostic - SCET/SPLPA – 29 septembre 2017.</p> <p>Suivi des locations de meublés - Dir.Fi. - Ville d'Arles.</p>

Axes	Forces	Faiblesses	Documents de référence
<p>Axe 3</p> <p>Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</p>	<p>Réduction de l'accès aux véhicules en Centre Ancien, réduction des pollutions, plus de confort pour les piétons et plus de stationnements disponibles pour les résidents</p> <p>Un réseau de transport en commun</p> <p>Des potentialités pour développer des réseaux de déplacement mode doux en site propre (ancienne ligne SNCF vers Pont Van Gogh, ...)</p>	<p>Un taux d'équipement en VL élevé en raison de la structure étendue de la commune</p> <p>Des capacités de stationnement proches de la saturation</p> <p>Un réseau connectique à améliorer et à développer (Smart City)</p>	<p>Etude de déplacement et de stationnement en vue de l'ouverture de Parc des Ateliers - ASCODE - octobre 2017</p> <p>Etude de faisabilité de deux parkings sur Arles – SCET – Avril 2018</p>
<p>Axe 4</p> <p>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</p>	<p>Des travaux d'envergure réalisés ces dernières années, qui ont valorisé le patrimoine public et privé du Centre-Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 OPAH consécutives pour 40,5 M€ - La reconquête de la façade fluviale de la Ville avec 32 M€ de travaux réalisés par le SYMADREM dans le cadre du Plan Rhône - Un plan de restauration sans précédent entrepris sur le Patrimoine Historique (40 M€ en 15 ans) <p>Investissement de la fondation LUMA sur le « Parc des Ateliers »</p>	<p>La mauvaise qualité générale des espaces publics pèse sur la perception intérieure et extérieure de la ville</p> <p>Les espaces publics (voiries et places) ont été traités sans cohérence d'ensemble ni organisation hiérarchique des voies</p> <p>La multitude des matériaux utilisés, des calepinages et des mises en œuvre, inspirés des techniques routières, sont inadéquats, d'un point de vue esthétique aussi bien que sanitaire, et nuisent à la lecture du Centre Ancien en prenant visuellement le pas sur le bâti par ailleurs remarquable</p> <p>Des réseaux (EDF, GDF, Télécom, ...) mal intégrés qui compromettent l'harmonie urbaine</p>	<p>PSMV ARLES - Rapport de présentation livre 2</p> <p>Schéma directeur des espaces publics du secteur sauvegardé 2017</p> <p>Rapport PSMV avec repérage de toutes les habitations du Centre Ancien</p>

Axes	Forces	Faiblesses	Documents de référence
<p>Axe 5</p> <p>Fournir l'accès aux équipements et services publics</p>	<p>Maillage du territoire (quartier et villages) avec des équipements publics rénovés (mairies annexes, écoles, gymnases, terrain de sports, ...)</p> <p>Mise en place de la e-administration avec un projet conséquent de développement des services en ligne et de points-relais dans les équipements de quartier et les mairies annexes des villages</p> <p>Regroupement des services à la population au Pôle de Services Publics en cours</p>	<p>Territoire communal atypique fortement marqué par le poids de sa ruralité</p> <p>Services à la population éclatés et installés dans des locaux peu adaptés (pas d'accessibilité PMR), le plus souvent dans des bâtiments classés ne permettant pas les travaux de modernisation nécessaires</p>	
<p>Axe 6 (également transversal aux 5 axes précédents)</p> <p>Piloter la transition énergétique</p>	<p>Remplacement par des ampoules LED de toutes les sources d'Eclairage Public du Centre-Ville réalisé ces 3 dernières années (600 000 € TTC)</p> <p>Campagne sur 5 ans prévue pour le renouvellement complet des systèmes de chauffage des équipements publics (1 800 000 € TTC)</p> <p>Signature d'un contrat TEPCV permettant notamment la mobilisation de Certificats d'Economie d'Energie (CEE)</p> <p>Recrutement d'un agent « Economiseur de Flux »</p>	<p>Complexité des rénovations énergétiques sur les bâtiments publics classés et ou en secteur sauvegardé (prescriptions architecturales, choix des matériaux imposant des surcoûts conséquents)</p>	<p>Etude Conseil Energétique Bâtiments Communaux (Transénergie – juin 2015)</p> <p>Plan Climat Air Energie Territorial du SMPA 2015 / 2021</p> <p>Agenda 21</p>
<p><i>Afin de contribuer au respect de l'environnement et de ne pas alourdir le présent avenant, l'ensemble des documents mentionnés dans le diagnostic est consultable dans la base de données dématérialisée « Alfresco – Ville d'Arles – Cœur de Ville », sur demande auprès de la Directrice de Projet qui est autorisée à en délivrer les codes d'accès.</i></p>			

Les parties conviennent que le diagnostic réalisé par Arles et ACCM sera complété en tant que de besoin par certaines études d'actualisation ou d'approfondissement, ou par des études ponctuelles nécessaires au traitement de l'un ou l'autre des axes indiqués ci-dessus. Ces éléments seront intégrés par voie d'avenant à la convention pluriannuelle.

Soutien des partenaires financiers

Il sera notamment fait appel au Bureau d'Etudes ARTELIA, que la Caisse des Dépôts et Consignations a choisi pour accompagner la Ville d'Arles.

7 – Préparation du projet de redynamisation du Cœur de Ville

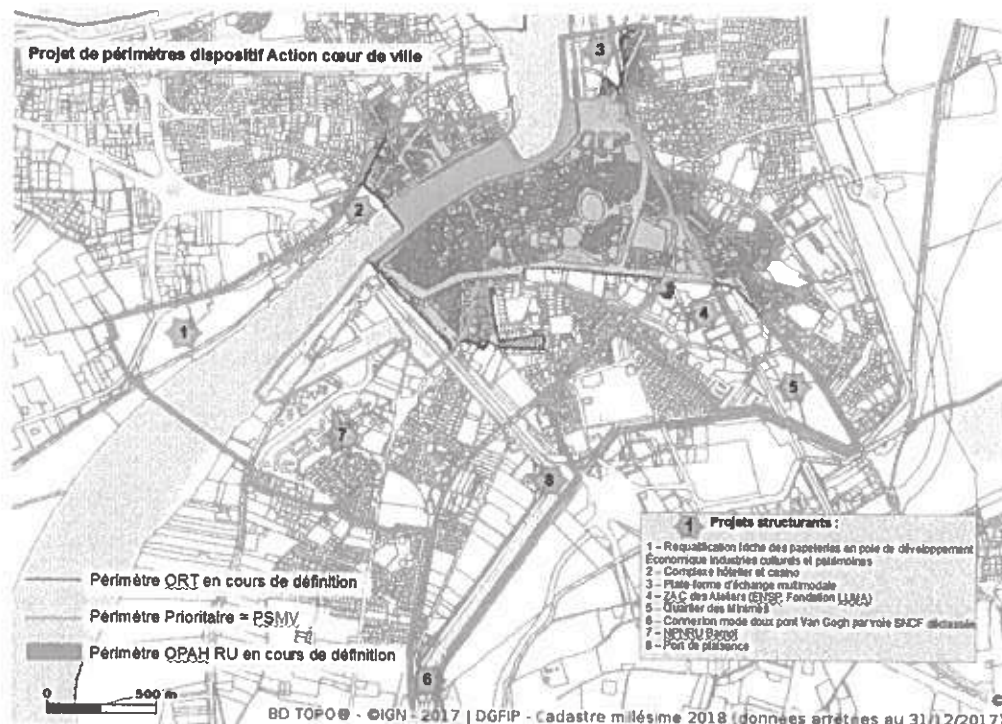
7.1 Définition du périmètre

Le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), mais qui n'est pas encore déterminé définitivement à l'heure actuelle, et au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions sera le centre ancien élargi, prenant en compte les quatre principaux points d'accès du secteur historique :

- le secteur de la Gare SNCF,
- le Parc des Ateliers (fondation LUMA) et l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie,
- la presqu'île du Cirque Romain (liaison avec le quartier de Barriol en NPNRU, le Musée de l'Arles Antique et la Chambre de Commerce) et le quartier Chaboulet,
- la rive droite du Rhône et le Sud du Quartier de Trinquetaille.

Ce périmètre est susceptible d'être modifié, car il intégrera les problématiques de l'OPAH- RU dès que l'ACCM aura achevé les études en cours, et lorsque les implications des périmètres ORT auront été précisées par le législateur.

Le secteur d'intervention prioritaire Action Cœur de Ville sera le Centre Historique délimité par le périmètre du secteur sauvegardé (PSMV).



7.2 Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention du projet de redynamisation du cœur de ville présentée ci-dessous détaille les grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement.

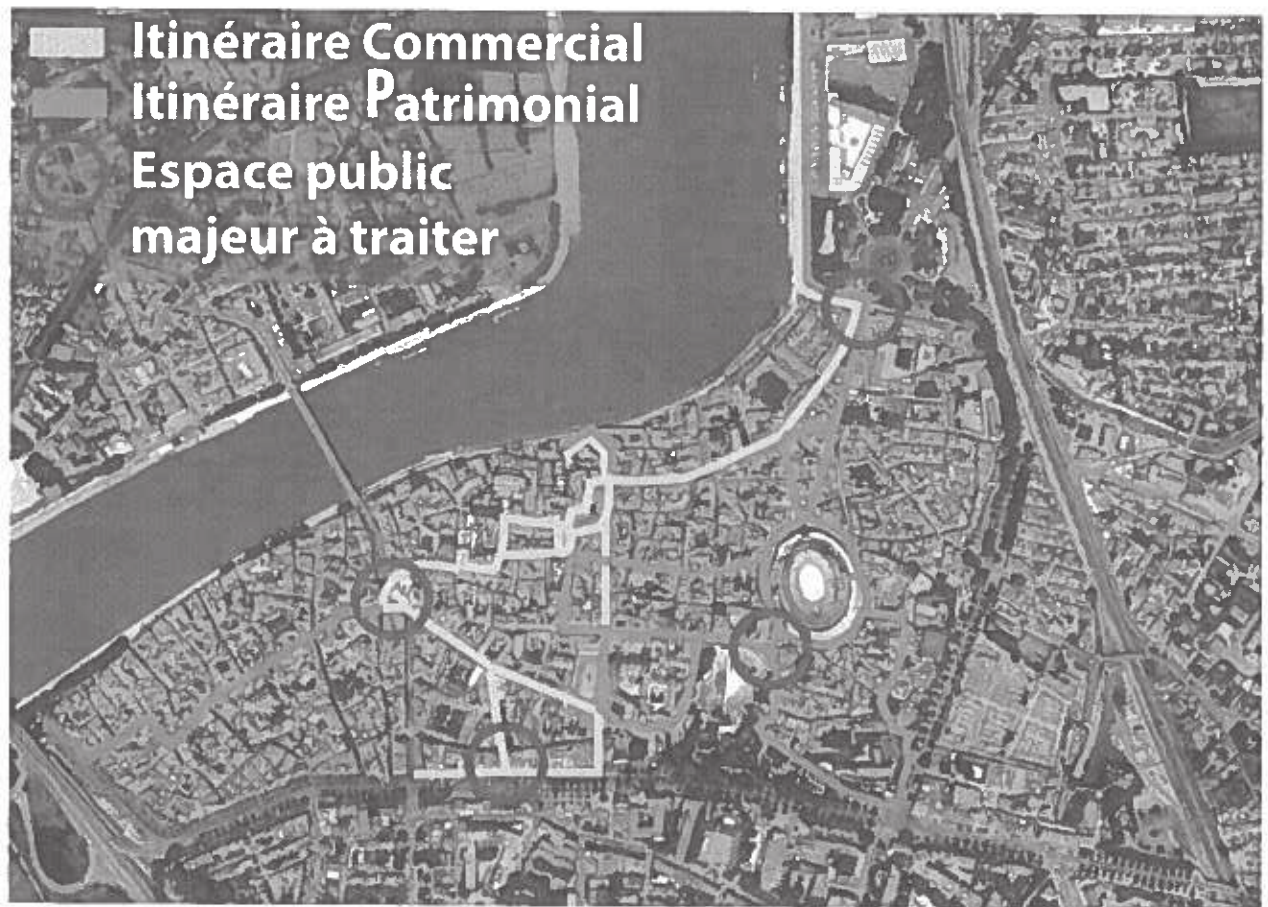
Elle a été présentée au Comité Territorial de Projet le 31 janvier 2019.

Axes	Orientations	Résultats attendus
<p>Axe 1</p> <p>De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p>	<p>Poursuivre l'action incitative de réhabilitation de l'habitat en Centre Ancien en direction des propriétaires occupants et bailleurs dans le cadre de la nouvelle OPAH porté par ACCM</p> <p>Mettre en œuvre de nouvelles actions ciblées sur la résorption de l'habitat insalubre et la vacance</p> <p>Améliorer l'articulation entre le SCHS et l'équipe projet de l'OPAH RU</p> <p>Accompagner les opérations de réhabilitation de copropriété</p> <p>Renforcer les dispositifs d'aide à la rénovation des façades et des devantures commerciales (action transversale aux axes 2 et 4)</p>	<p>Réduire la vacance et les poches de logement insalubres en permettant la mise sur le marché de nouveaux logements</p> <p>Établir une cartographie de l'insalubrité et de l'inconfort et travailler à la constitution d'un Atlas Foncier</p> <p>Retrouver des logements intégrés à des baux commerciaux</p> <p>Améliorer l'ambiance urbaine et la perception qualitative du bâti</p>
<p>Axe 2</p> <p>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p>	<p>Organiser le droit de préemption des fonds commerciaux, créer une foncière commerciale et mobiliser une enveloppe consacrée aux acquisitions foncières (ACCM)</p> <p>Poursuivre et développer les offres touristiques et culturelles spécifiques hors période estivale</p> <p>Accompagner le développement et la structuration d'un réseau de métiers d'art dans le Centre Ancien et développer la dimension digitale et la mise en scène numérique et audiovisuelle des vitrines vides</p> <p>Renforcer l'implication des acteurs locaux (consulaires, associations de commerçants, ...) par l'organisation de manifestations saisonnières</p> <p>Réfléchir à la reconquête du bâtiment emblématique des Nouvelles Galeries pour une remise sur le marché d'espaces commerciaux</p>	<p>Réduire la vacance des locaux commerciaux</p> <p>Augmenter la fréquentation de la ville en période hivernale et hors vacances scolaires</p> <p>Lutter contre le sentiment d'abandon dans certaines rues commerçantes</p> <p>Augmenter le temps de séjour des touristes</p> <p>Favoriser l'itinérance et la déambulation des touristes sur un circuit commercial et patrimonial</p> <p>Réinstallation de grandes enseignes en Centre-Ville</p>

Axes	Orientations	Résultats attendus
<p>Axe 3</p> <p>Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</p>	<p>Concilier une augmentation de la fréquentation du Centre Ancien (usagers réguliers et touristes) avec une réorganisation de la place laissée à la voiture et en modulant les tarifs de stationnement pour les arlésiens</p> <p>Réorganiser l'offre de stationnement de surface avec la création de nouveaux parkings connectés aux transports collectifs et proposition d'alternatives de déplacements en mode doux</p> <p>Améliorer les voies de circulations douces tant pour la qualité de vie des résidents arlésiens que pour le développement touristique (ex : de LUMA AU Pont Van Gogh)</p> <p>Renforcer les dispositifs « smart city » en développant le site « Arles Tour », le Réseau Internet des Objets « LoRa » et le projet POP (plate-forme de services, de ressources et d'accompagnement de l'Eco-citoyenneté) et développer des stratégies d'innovation technologique et numérique en lien avec l'Académie des Napoléons</p>	<p>Supprimer la circulation de transit, limiter le stationnement aux seuls résidents</p> <p>Organiser les liaisons intra-muros avec des usages apaisés des modes de déplacement</p> <p>Favoriser l'accès des arlésiens à leur Centre-Ville</p> <p>Mieux orienter les flux des touristes vers les itinéraires patrimoniaux et commerciaux</p> <p>Améliorer la gestion des livraisons « du dernier kilomètre »</p> <p>Promouvoir une innovation vertueuse, éthique et qui profite au plus grand nombre par l'organisation du dialogue et des relations entre institutions, entreprises, marques et public</p>
<p>Axe 4</p> <p>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</p>	<p>Promouvoir la qualité urbaine et le cadre de vie en améliorant les conditions d'accès et de mise en valeur du patrimoine antique et roman, ainsi que des équipements culturels publics et privés (MDAA, Musée Réattu, Muséon Arlaten, Fondation Van Gogh...)</p> <p>Réaliser la requalification viaire d'un itinéraire « patrimonial » et d'un itinéraire « commercial » en lien avec la reconstitution urbaine des principales places du Centre Ancien</p> <p>Mettre en interface les projets d'aménagement avec les sites des Alyscamps et du Parc des Ateliers, avec les quais du Rhône et le secteur de la Gare SNCF</p>	<p>Apporter de la qualité aux espaces exposés aux visiteurs et touristes venant du monde entier en mettant en valeur l'espace urbain près des monuments inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO</p> <p>Structurer la lecture du linéaire viaire en travaillant la cohérence des revêtements de sol sur l'ensemble du secteur sauvegardé en tenant compte des particularités de chaque type de voie, protéger et mettre en valeur les vestiges des revêtements traditionnels, s'en inspirer pour préserver l'identité des rues de la ville</p> <p>Orienter les choix de matériaux en vertu de leurs qualités esthétiques et de leur tenue dans le temps</p>

Axes	Orientations	Résultats attendus
<p>Axe 5</p> <p>Fournir l'accès aux équipements et services publics</p>	<p>Poursuivre le regroupement des services à la population (Pôle de Service Publics, Guichet Unique, ...) et conserver ces services en Centre Ancien</p> <p>Créer un guichet unique « Famille » pour l'ensemble des services liés à l'Enfance et à la Jeunesse</p> <p>Développer une stratégie locale d'inclusion numérique pour développer la e-administration tout en accompagnant la population en situation de fracture numérique (public en situation de précarité, personnes âgées, ...)</p> <p>Conforter les fonctions de l'Espace Van Gogh, qui accueille la Médiathèque (l'un des plus importants équipements culturels de la Ville), des espaces d'exposition prestigieux, ainsi que le Pôle Universitaire Van Gogh qui offre des formations de haut niveau à 1 350 étudiants</p>	<p>Maintenir en Centre Ancien les services au public qui assurent une fonction de centralité et faciliter leur accès et leur lisibilité pour les arlésiens</p> <p>Améliorer les conditions de travail et l'efficacité des agents dans les services centralisés</p> <p>Améliorer l'accessibilité aux services publics depuis l'ensemble du territoire communal et réduire les besoins de déplacement des administrés (e-services)</p> <p>Maintenir la vie étudiante en Centre-Ville et ne pas « l'exporter » vers un campus extra-muros</p>
<p>Axe 6 (également transversal aux 5 axes précédents)</p> <p>Piloter la transition énergétique</p>	<p>Mettre en œuvre la transition énergétique sur le patrimoine bâti ancien situé en secteur sauvegardé, dans des délais raisonnables, tout en respectant les prescriptions du PSMV et en améliorant la qualité des bâtiments et leur insertion dans le tissu urbain, en particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble muséal Réattu / Ste Luce - Le Palais Archiépiscopal - L'Ecole Amédée Pichot <p>Mobiliser une enveloppe conséquente pour l'accompagnement des travaux « transition énergétique » (fonds de concours ACCM)</p>	<p>Réaliser des études techniques complémentaires pour permettre l'utilisation du photovoltaïque, de nouveaux matériaux bio-sourcés pour les isolants, de systèmes « propres » de chauffage, de climatisation et de contrôle d'hygrométrie adaptés à des bâtiments présentant des contraintes de conservation patrimoniale spécifiques</p> <p>Aboutir à un diagnostic partagé par tous (techniciens de la Ville et des services de l'Etat) de ce qui sera défini dans les domaines du « faisable » et de l'« acceptable », et à l'écriture d'un cahier des charges précisant les prescriptions retenues et validées par l'ensemble des acteurs</p>

La requalification des espaces urbains du Centre Historique, avec la mise en valeur d'un itinéraire « commercial » et d'un itinéraire « patrimonial » sera l'une des clés de la réussite du projet Action Cœur de Ville d'Arles.



7.3 Mise en œuvre des actions matures

Le programme devant permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, les parties étaient convenues que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

C'est ainsi que plusieurs actions ont été soutenues dès 2018, et qu'une première programmation pour 2019 avec le concours financier de l'Etat, du Conseil Régional Sud PACA et du Conseil Départemental 13, est proposée dans le présent avenant.

Les projets 2019 ont été présentés au Comité de Projet le 20 mars 2019.

Actions matures 2018 / 2019

Cases grisées : Financements 2018 - Opérations en cours
Financements sollicités DSIL 2019

Axes	Opérations	MO	Année	Montant HT	Partenaires financeurs
1 - Habitat	OPAH - RU Fonds d'amorçage	Ville d'Arles	2019	40 000	Ville d'Arles
	OPAH - RU Fonds d'amorçage	ACCM	2019	50 000	ACCM
	Aides rénovation Façades	Ville d'Arles	2018	106 930	Ville d'Arles
	Aides rénovation Façades	Ville d'Arles	2019	300 000	Ville d'Arles / CD 13
2 - Redynamisation Commerciale	FISAC 2019 (volet animation)	Ville d'Arles	2019	416 500	Ville d'Arles / Etat
	FISAC 2019 (volet aides entreprises)	ACCM	2019	100 000	ACCM / Etat
3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Parking de dissuasion Cirque Romain	Ville d'Arles	2018	300 000	Ville d'Arles / Etat
	Parking ex caserne des Pompiers Tr. 1 Remise à zéro du site	Ville d'Arles	2019	350 000	Ville d'Arles / Etat
	Piétonisation Centre Ville	Ville d'Arles	2018	200 000	Ville d'Arles / Etat
	Smart City Objets Connectés Réseau LoRa	ACCM	2019	50 000	ACCM
	Smart City Objets Connectés Tr. 1 Stationnement et Economie Energie	Ville d'Arles	2019	216 768	Ville d'Arles / Etat / CD 13
4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Aménagement de la Place Wilson	ACCM	2019	300 000	ACCM / Etat
	Aménagement de la Place Wilson	Ville d'Arles	2019	600 000	Ville d'Arles / Etat / CR PACA
	Infirmeries commercial et patrimonial - Tranche 1	Ville d'Arles	2019	761 302	Ville d'Arles / Etat / CR PACA
5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics	Pôle Services Publics 2	Ville d'Arles	2018	2 000 000	Ville d'Arles / Etat / CD 13
	Rénovation ancien Collège Mistral	Ville d'Arles	2018	495 000	Ville d'Arles / Etat / CR PACA
6 - Transition énergétique	Rénovation chauffage Bâtiments Publics Tr. 1	Ville d'Arles	2019	300 000	Ville d'Arles / CD 13
	Rénovation Thermique Espace Chiavary	Ville d'Arles	2019	66 000	Ville d'Arles / CD 13
TOTAL				6 652 500	

Les fiches action des opérations matures 2019 qui font l'objet d'une demande d'aide financières au titre de la DSIL sont jointes en annexe.

7.4 Achèvement de la phase d'initialisation

Comme le prévoit la convention initiale, les collectivités délibéreront à l'issue de la phase d'initialisation pour valider leurs engagements.

Le Comité Régional d'Engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la phase d'initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement. Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

8 - Phase de déploiement

Cet article sera complété par voie d'avenant à l'issue de la phase d'initialisation, fin 2019.

Il reprendra la stratégie de projet présentée dans la phase d'initialisation, avec les compléments qui auront été apportés suite à l'achèvement des études toujours en cours, et présentera :

- le périmètre définitif d'intervention,
- le tableau synoptique des opérations retenues avec en annexe les fiches actions détaillées,
- le budget global consolidé du projet,
- le calendrier de déploiement du projet.

L'ensemble de ces éléments sera toutefois susceptible d'être modifié par voie d'avenant en fonction des résultats des études complémentaires au diagnostic initial toujours en cours ainsi qu'en fonction des disponibilités des crédits.

Toutefois, à ce jour, plusieurs actions ont déjà été identifiées par la Ville d'Arles et l'ACCM en Maîtrise d'Ouvrage directe, pour un montant approché de 20 M€ HT, et un premier travail de mise en perspective calendaire a été produit.

Il sera complété et mis à jour lors de la phase de déploiement, avec la validation du calendrier de réalisation ainsi qu'avec l'ensemble des plans prévisionnels de financement des opérations.

Montants en HT	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
AXE 1 : Offre attractive d'Habitat	106 930 €	390 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	3 496 930 €
OPAH RU Acquisitions foncières (Ville / ACCM)		90 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	
Aides à la mise en valeur des façades (Ville)	106 930 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	
AXE 2 : Dynamique commerciale	0 €	518 500 €	620 000 €	520 000 €	395 000 €	1 951 500 €
FISAC Volet Aides aux entreprises (ACCM)		100 000 €	125 000 €	125 000 €		
FISAC Volet Animation en Centre-Ville (Ville)		416 500 €	395 000 €	395 000 €	395 000 €	
AXE 3 : Accessibilité - Mobilité - Connexions	500 000 €	350 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	2 850 000 €
Parking Presqu'île Cirque Romain - 200 pl. (Ville)	300 000 €					
Parking ex Caserne Pompiers en silo (Ville)		350 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €		
Piétonnisation centre Ville et bornes GTC (Ville)	200 000 €					
Smart City Objets connectés (Ville / ACCM)		266 768 €				
AXE 4 : Mise en valeurs des espaces publics	0 €	1 661 302 €	950 000 €	925 000 €	1 575 000 €	5 111 302 €
Secteur Cavalerie (Ville)		570 000 €	250 000 €	250 000 €		
Secteur Amphithéâtre / Théâtre Antique (Ville)		191 302 €	700 000 €	175 000 €	675 000 €	
Secteur République / Hôtel de Ville (Ville / ACCM)		900 000 €		500 000 €	900 000 €	
AXE 5 : Accès aux Services Publics	2 495 000 €	0 €	625 000 €	388 600 €	0 €	3 508 600 €
Pôle Services Publics Tranche 2 (Ville)	2 000 000 €					
Pôle Associatif Mistral (Ville)	495 000 €					
Espace Chiavary - Guichet unique Familles (Ville)			625 000 €			
Espace Van Gogh et Université (Ville)				388 600 €		
AXE 6 : Transition Energétique	0 €	368 000 €	300 000 €	907 000 €	1 495 000 €	3 068 000 €
Plan pluriannuel Chauffage Bât. Communaux (Ville)		300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	
Palais Archiépiscopeal (Ville)					662 000 €	
Ecole Amédée Pichot (Ville)				607 000 €		
Espace Chiavary (Ville)		66 000 €				
Musée Réattu / Ste Luce (Ville)					533 000 €	
TOTAL	3 101 930 €	3 550 570 €	4 395 000 €	4 740 600 €	4 465 000 €	20 253 100 €

9 – Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de Projet et transmis au Comité Régional d'Engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de Projet et transmis au Comité Régional d'Engagement.

Le Comité Régional d'Engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme National, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

10 – Traitements des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Avenant signé en 6 exemplaires, le

<p style="text-align: center;">COMMUNE</p> <p>Hervé SCHIAVETTI Maire d'Arles</p>	<p style="text-align: center;">INTERCOMMUNALITE</p> <p>Claude VULPIAN Président de ACCM</p>	<p style="text-align: center;">ETAT</p> <p>Pierre DARTOUT Préfet de Région PACA Représenté par Michel CHPILEVSKY Sous-Préfet d'Arles</p>
<p style="text-align: center;">CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS</p> <p>Richard CURNIER Directeur Régional</p>	<p style="text-align: center;">AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT</p> <p>Par délégation, Claude VULPIAN Président de ACCM</p>	<p style="text-align: center;">GROUPE ACTION LOGEMENT</p> <p>Philippe HONORE Président du Comité Régional</p>
<p style="text-align: center;">REGION</p> <p>Renaud MUSELIER Président de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur</p>	<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT</p> <p>Martine VASSAL Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône</p>	<p style="text-align: center;">CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PAYS D'ARLES</p> <p>Stéphane PAGLIA Président</p>
<p style="text-align: center;">CHAMBRE DE METIER ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION SUD PACA</p> <p>Jean Pierre Galvez Président</p>	<p style="text-align: center;">ADIL</p> <p>Sylvie CARREGA Présidente de l'ADIL 13</p>	<p style="text-align: center;">ENEDIS</p> <p>Frédéric BERINGUIER Directeur Territorial</p>